

Le 5 novembre 2012



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6, rues de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Monsieur le Président
Monsieur le Président de la commission
enfance, famille, jeunesse.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Généraux

Objet : condition de travail des assistants familiaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous sommes satisfaits de savoir que notre demande concernant l'annulation des « trop perçus » d'indemnités d'entretien versées à taux plein ait été prise en compte.

Toutefois cela ne règle pas le problème de fond qui est la baisse des indemnités d'entretien pour les assistants familiaux accueillant des jeunes majeurs et la question des frais de déplacements.

En effet, nos courriers du 23 mars et du 16 juillet 2012 vous faisaient part de nombreux sujets de mécontentement concernant les assistants familiaux, notamment au sujet de la création du site internet, concernant le remboursement des frais kilométriques, la prise en charge des contrats jeunes majeurs, sans qu'il y ait eu consultation pour avis des représentants du personnel dans les instances paritaires.

Nous venons d'être informés que la réunion prévue avec le SCGRAF pour aborder les points à notre convenance serait centrée sur la présentation d'un plan d'action pour « mener une réflexion commune sur le rôle, place et intégration des assistants familiaux, l'accompagnement des pratiques professionnelles, les conditions d'exercice des missions des assistants familiaux ». « Les objectifs de ce travail sont d'élaborer un état des lieux, un diagnostic partagé permettant de réfléchir ensemble à des propositions d'améliorations déclinées en action réalistes et réalisables selon un échéancier à définir. Ces propositions seront ensuite soumises ensuite aux élus ».

Voici nos premières remarques :

-pour nous CGT, la consultation pour avis des instances paritaires est un incontournable.
-les questions en cours doivent être traitées et non reportée à une date ultérieure : la question des remboursements kilométriques, des indemnités d'entretien et d'internet.

Au sujet d'internet, une nouvelle note du 17.10.2012 du SGRAF, diffusée avec le bulletin de paye, fait à nouveau état de la date butoir de janvier 2013 pour la consultation de toutes les informations disponibles exclusivement sur internet. La question de l'équipement est abordée sous l'angle des ordinateurs déclassés mis à disposition des agents percevant moins de 1398 euros brut, moyennant 20 euros.

Comment peut-on parler de réflexion commune et en même temps imposer de nouvelles conditions d'exercice du travail, sans que les moyens soient donnés aux assistants familiaux ? Comment peut-on délibérément occulter le stress que cela amène chez des professionnels ? Comment peut-on continuer à réduire leurs indemnités et frais de déplacement ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, l'expression de nos sentiments distingués,

Pour le syndicat CGT
Monique COURTOIS